

LE CONTREPOINT LIBERAL
DE PATRICK AUBIN

Travail interdit ou travail libre ?



Il y a quelques jours, un supermarché de bricolage s'est vu condamné pour oser ouvrir le dimanche. Plus largement, la question de l'ouverture des magasins et du travail le dimanche fait souvent les unes locales comme nationales. Le dimanche serait-il sacré des dieux syndicaux pour que travailler soit ainsi «illégal»? Les anticléricaux auraient-ils inscrit dans les saintes écritures l'interdiction du travail dominical et que travailler pour soi-même (bricoler donc !) impose des achats faits la veille ?

C'est oublier que de nombreuses professions travaillent habituellement le dimanche sans qu'on n'y pense : les boulangers et pâtisseries, les stations-service, les péages, les hôtels et restaurants, les transports, les medias, le téléphone et les moyens de communication, les astreintes dans de nombreuses industries etc. sans oublier certains services publics.

La situation est donc fort simple. Des gens, qui pour beaucoup travaillent en semaine, bricolent et souhaitent pouvoir utiliser leur temps «libre» à des achats. En face, des entrepreneurs et des salariés estiment qu'ils peuvent répondre à cette demande en ouvrant leurs magasins. Exactement ce que font les professions listées ci-dessus. Où est le problème ?

Les syndicats, bien sûr, nous avanceront que ce n'est pas si simple, ni l'exacte vérité. Qu'en réalité, les pauvres salariés du magasin ne veulent pas travailler le dimanche, qu'ils y sont forcés, et donc exploités. Ah ces sales patrons ! Pire, imaginez que si tout le monde travaille le dimanche, il n'y aura plus personne pour aller acheter dans les magasins... Incompétence ou mauvaise foi ?

Si les syndicats étaient compétents et de bonne foi, ils aideraient plutôt les salariés à connaître et promouvoir leur valeur sur leur marché. Mais nos franchouillards marxistes

préfèrent faire croire que les patrons sont des exploités. Or un salarié qui signe un contrat n'est jamais en position d'exploité : s'il n'est pas content de ses conditions de travail, de son salaire, de ses horaires, il peut négocier ou quitter l'entreprise, librement. Où est l'exploitation ?

Alors que le chômage sévit comme jamais, il est plus que regrettable que la justice condamne des gens qui ne demandent qu'à travailler pour créer de la richesse sans arrière-pensée. Osons le dire, une grande part de la misère croissante actuelle en France vient des archaïsmes et des incohérences de son rigide code du travail, dont cet événement n'est qu'un nouvel avatar. Une telle évidence de plus ne peut conduire qu'à une levée de boucliers : ce qu'il faut protéger, c'est la liberté individuelle de travailler et non l'arbitraire d'idées ou de systèmes collectifs hors des réalités.

Pour sortir de l'impasse, le travail doit être libéré, pour laisser pousser des centaines de magasins ouverts le dimanche, le soir, et les jours fériés. Les emplois réapparaîtraient, non pas par un miracle dominical, mais par le dynamisme du marché, aujourd'hui bridé. Peut-être pour une courte durée. Ou peut-être pas. Mais toujours plus qu'aujourd'hui.

Le code du travail suisse se lit le temps d'un Paris-Lausanne : les salariés suisses sont-ils des esclaves pour autant ? 750 000 emplois détruits en France en dix ans, 500 000 créés en Suisse... Cherchez l'erreur ! Ce procès du travail dominical est donc idéologique et illogique. Il est le symbole d'une classe politique et syndicale dont l'incompétence économique et la malhonnêteté intellectuelle ont accouché de monstres bureaucratiques dont ce code du travail est un fleuron scandaleux. Mais la liberté veille et saura bientôt y remettre de l'ordre.

HANDICAP

Certains chiffres sont parlants !

3

Seulement 3% des personnes handicapées sont en fauteuil roulant. 5 % sont des déficients intellectuels, 8 % des malvoyants, 10 % des sourds ou malentendants. La grande majorité des personnes en situation de handicap souffre donc de handicaps non visibles. La liste en est longue parmi laquelle on peut citer, à titre d'exemples, sclé-

8

En 2010, 8 % des entreprises entrant dans le champ d'application des lois de 1987 et 2005 ne faisaient absolument rien pour l'emploi des personnes handicapées. Elles étaient 29 % quatre ans avant, et on peut donc se réjouir du chemin parcouru. Mais on est encore loin d'une vraie prise en compte par l'entreprise

16

La 16^e Semaine pour l'emploi des Personnes Handicapées s'est terminée le 18 Novembre. Encore plus que l'an dernier, partout en France, nombreuses ont été les initiatives pour informer, les manifestations organisées pour permettre la rencontre entreprises/handicaps - comme à Toulouse, où la Chambre de Commerce et d'Industrie a réuni une soixantaine d'entreprises et 25 partenaires qui ont accueillis 500 personnes en situation de handicap en recherche d'emploi.!

Souhaitons que nos entreprises n'attendent pas la 17^e édition, dans un an, pour initier des embauches de travailleurs handicapés, confier du travail à des ESAT (*) et ateliers protégés, réaliser les aménagements nécessaires pour accueillir salariés ou visiteurs handicapés, car n'oublions pas que le taux des demandeurs d'emploi handicapés au chômage -22 %-reste deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Une société plus juste est une société qui sait accueillir les plus fragiles.

Thierry Deloye
Président de l'Arche
en Pays Toulousain

(*) ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail, permettant à la personne handicapée qui n'a pas acquis suffisamment d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire d'exercer une activité dans un milieu protégé.



L'ESAT sous-traitance industrielle de l'Arche en Pays Toulousain.

rose en plaques, fibromyalgie, TOC, dyspraxie... Toutes les personnes handicapées ne sont pas en fauteuil... et pourtant lorsqu'on nous parle de handicap, la plupart du temps s'impose à nous l'icône bleue et blanche de l'homme assis sur son fauteuil. Notre société et les entreprises ont à prendre en compte la diversité de ces fragilités.

de son rôle dans l'insertion dans la vie active des personnes handicapées.

Le taux d'emploi de ces dernières années n'est que de 2,8% au regard des 6 % fixés par la loi, il y a maintenant...25 ans !

La Commission européenne à Toulouse

Le 12 Novembre dernier, Monsieur Renaud Soufflot de Magny, Chef-Adjoint de la Représentation de la Commission européenne à Paris est venu à l'initiative du CIED ADEC-NS Midi-Pyrénées rendre visite à différents acteurs de la sphère socio-économique du Grand Sud-Ouest.

Renaud Soufflot de Magny a entamé sa journée par une rencontre avec les deux centres d'information "Europe Direct" du Grand Toulouse. Après avoir recueilli les

l'ensemble des programmes européens concernant les citoyens et acteurs de la Région Midi-Pyrénées va être opérationnel à partir de janvier 2013. A partir de mots

été accueilli par le Doyen de la faculté de Droit Hugues Kenfack et a donné une Conférence à l'Université Toulouse-1 Capitole concernant l'action de l'Union européenne face à la crise économique actuelle. Les questions des étudiants ont permis, à Renaud Soufflot de Magny, de répondre au scepticisme et de rassurer quant aux orientations prises par les décideurs actuels.

Par la suite, Monsieur Soufflot de Magny a effectué une intervention télévisée en compagnie de Gilbert Salinas, président de l'ADEC-NS structure hôte du CIED qui l'accueillait pour cette journée. A partir de 19 heures et jusqu'à la fin de la soirée, le Chef de délégation adjoint de la Commission européenne à Paris a animé une conférence-débat sur le thème de la crise en Europe et des politiques de relance du marché intérieur devant une centaine de personnes, dont une vingtaine d'étudiants de l'École de Journalisme de Toulouse sponsorisés par le Journal Toulousain.



impressions et les opinions concernant la promotion de l'action de l'UE en Midi-Pyrénées, Monsieur Soufflot de Magny a participé à une réunion de l'ensemble des relais européens de notre région.

A cette occasion le Conseil Régional a dévoilé, en début d'après-midi, à Renaud Soufflot de Magny, la nouvelle interface développée à destination du grand public. Un moteur de recherche concernant

clés, les utilisateurs pourront ainsi retrouver en un clic le programme correspondant à leur attente et l'ensemble des informations dont ils auront besoin.

Défendre le projet européen

En fin de matinée, le représentant de la Commission européenne a

A.P.
ADEC-NS